

Baignade interdite au plan d'eau de l'île Charlemagne

Les derniers prélèvements effectués le XX août sur le plan d'eau de l'île Charlemagne font apparaître un taux trop important de cyanobactéries dans les deux zones de baignade (1 et 2). Pour préserver la santé de tous, la baignade et les loisirs nautiques y sont interdits à compter de ce 6 août. De nouvelles analyses sont effectuées chaque semaine par [l'Agence Régionale de Santé \(ARS\) du Centre-Val de Loire](#).

Pour préserver la santé de tous, la baignade est interdite sur l'ensemble du plan d'eau. Les activités nautiques sont autorisées mais annulées pour les groupes et les enfants. La pêche est autorisée mais la consommation des produits qui en sont issus est interdite. À noter que pendant la durée de cette interdiction, **l'entrée de la piscine éphémère d'Orléans La source est rendue gratuite les week-ends**, dans la limite des contraintes imposées par la crise sanitaire liée au COVID-19 (jauge limitée).

Quelques repères :

- L'île Charlemagne possède deux zones de baignade surveillées. L'une au Sud, dite Zone n°1, et l'autre à l'Est, dite Zone n°2, dont la gestion est assurée par le Léo Parc Aventure.
- Le seuil d'interdiction de la baignade est fixé à 100 000 cellules/ml (207 160 cellules/ml relevées en zone 1 et 212 440 cellules/ml en zone 2)
- Des prélèvements suivis d'analyses microbiologiques de l'eau sont effectués chaque semaine par l'ARS Centre-Val de Loire

D'où viennent les cyanobactéries ?

Micro-organismes naturels, ils prolifèrent surtout dans des eaux stagnantes lorsque la température de l'eau et de l'air est élevée.

Quels risques ?

Tout danger pour la population est écarté dès lors que la baignade est interdite. En cas de contact ou d'ingestion, les cyanobactéries peuvent provoquer des irritations des muqueuses ou de la peau ou des troubles gastro-intestinaux, des vomissements ou des diarrhées.

Quelle attitude adopter ?

- Éviter d'ingérer de l'eau
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques
- Ne pas amener les chiens au bord du plan d'eau
- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes (irritations, maux de ventre, nausées)

CONTACT PRESSE

Paul Davy - paul.davy@orleans-metropole.fr

06.80.80.04.83



@presseorleans